

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 11 du 17 mars 2016**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de terre**

**Texte 10**

**CIRCULAIRE N° 276306/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E**

relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct.

*Du 11 décembre 2015*

**CIRCULAIRE N° 276306/DEF/RH-AT/SDF/BCCF/SC/FGSO-E relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct.**

*Du 11 décembre 2015*

NOR D E F T 1 5 5 2 4 2 7 C

---

*Références :*

Arrêté du 24 juin 1976 (BOC, p. 2603 ; BOEM 311-0.3.1.3, 326.1.2, 331.1.2.1, 722.1.1) modifié.

Instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009 (BOC N° 47 du 4 décembre 2009, texte 7 ; BOEM 683.6.1).

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 (BOC n° 51 du 19 novembre 2015, texte 10 ; BOEM 771.1).

Instruction n° 220186/DEF/SGA/DRH-MD/SDPEP du 24 septembre 2015 (BOC n° 4 du 28 janvier 2016, texte 1 ; BOEM 300.3, 312.2.2, 313.3.1, 325.42, 326.1.3.5, 332.1.3, 614.1.5.3, 614.1.5.4, 614.2.1, 621-4.2.3.1.2).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 276306/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 10 novembre 2010 (BOC N° 54 du 23 décembre 2010, texte 9 ; BOEM 771.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 771.1

*Référence de publication :* BOC n° 11 du 17 mars 2016, texte 10.

---

## 1. LE CADRE GÉNÉRAL.

Les sous-officiers de recrutement direct effectuent leur formation générale de 1<sup>er</sup> niveau (FG 1) en tant qu'engagés volontaires sous-officiers (EVSO) à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) ou à l'école militaire de haute montagne (EMHM).

Décrite au point 3.1. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers, la FG 1 est sanctionnée par l'attribution du certificat militaire du 1<sup>er</sup> degré (CM 1).

## 2. LA FORMATION GÉNÉRALE DE PREMIER NIVEAU.

### 2.1. Déroulement.

La durée de la FG 1 des EVSO est fixée à huit mois. Elle intègre la formation générale élémentaire (FGE) d'une durée de deux mois, sanctionnée par le certificat militaire élémentaire (CME) et une FG 1 d'une durée de 6 mois, qui comporte un stage d'aguerrissement (2 semaines), un stage en corps de troupe (3 semaines) et éventuellement un stage élémentaire de conduite (2 semaines). La FG 1 est sanctionnée par le certificat militaire du 1<sup>er</sup> degré (CM 1).

Cette formation représente 35 semaines d'activité comportant 1 236 heures d'instruction (dont 33 heures de nuit), hors stages d'aguerrissement, corps de troupe et instruction élémentaire de conduite.

Les EVSOs peuvent être amenés à prendre des services et sont soumis au régime de permission école.

Un programme de formation, prenant en compte les objectifs définis par l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers et repris dans la présente circulaire, est soumis, pour approbation, par l'ENSOA ou l'EMHM, à l'adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre, commandant les écoles et les lycées de la défense relevant de l'armée de terre.

Au début de chaque promotion, l'ENSOA et l'EMHM, adressent à la sous-direction de la formation de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDF) un compte-rendu d'incorporation.

## 2.2. Composantes de la formation.

La FG 1 porte sur les six composantes suivantes :

COMPOSANTE.	INTITULÉ.	VOLUME HORAIRE (1).	POURCENTAGE.
A.	Formation au comportement militaire (FCM).	107 heures.	9 p. 100.
B.	Formation à la mission opérationnelle (FMO).	719 heures.	58 p. 100.
C.	Entraînement physique militaire et sportif (EPMS).	169 heures..	14 p. 100.
D.	Formation générale militaire et académique.	54 heures.	4 p. 100.
E.	Formation au management au sein d'une unité élémentaire.	27 heures.	2 p. 100.
F.	Environnement de la formation.	160 heures.	13 p. 100.
TOTAUX		1 236 heures.	100 p. 100.

(1) Les ratios et volumes horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la programmation calendaire du stage.

## 2.3. Principes pédagogiques.

Les cadres chargés de cette formation doivent fonder leurs actions sur le respect de la dignité humaine et la recherche de l'adhésion, en appliquant les règles fondamentales de rigueur, de disponibilité et d'ouverture d'esprit. Il s'agit, par l'exemplarité, d'inculquer à l'EVSO les principes de comportement militaire indispensables dans son futur emploi de cadre et aussi de responsabiliser l'individu en encourageant l'esprit d'initiative.

Plus que des savoirs-faire, l'EVSO doit acquérir des savoir-être (style de commandement, exemplarité du comportement, convictions fortes, autonomie, etc.).

Cette formation doit s'inscrire dans les quatre axes suivants :

- la formation de l'homme en vue d'acquérir jugement et discernement ainsi qu'un référentiel éthique et une force morale éprouvée ;
- la formation du citoyen pour procurer une juste perception de la place du militaire dans la société civile et pour acquérir le sens du métier ;
- la formation du soldat pour développer la compétence et l'excellence professionnelle ;
- la formation du chef pour assimiler les principes et les bases de l'exercice du commandement.

La pédagogie est active et participative et l'EVSO, considéré comme un futur cadre, est acteur de sa propre formation par l'imbrication permanente de la composante « formation au comportement militaire » avec les autres composantes.

### 3. CONTRÔLE DE LA FORMATION.

#### 3.1. Généralités.

Le contrôle est réalisé de manière continue et sous la forme d'épreuves pratiques dans le cadre du CME et du CM 1.

Le commandant d'école (ENSOA et EMHM) constitue une commission d'examen conformément au point 3.1.2.3. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

Elle prend également les mesures adaptées concernant les absences de certains EVSO lors des épreuves continues et de l'examen final.

La nature des épreuves du CME et du CM 1 ainsi que les coefficients et barèmes sont définis en annexe II. de la présente circulaire.

La gestion des échecs des EVSO à la FG 1 est définie aux points 3.1.1.1.4. et 3.1.2.6. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

#### 3.2. Note d'aptitude.

##### 3.2.1. Modalités d'attribution.

Les modalités d'évaluation et le barème des notes d'aptitudes des EVSO sont précisés en annexe II. de la présente circulaire. Afin que l'évaluation des EVSO, à travers la note d'aptitude, soit complète et juste, elle doit commencer dès le premier mois de service et se poursuivre jusqu'à la fin du cursus en s'appuyant sur les temps forts de la formation. La note d'aptitude attribuée au CME et au CM 1 est commentée à l'EVSO au cours d'un entretien individuel.

##### 3.2.2. Note d'aptitude éliminatoire (certificat militaire élémentaire et certificat militaire du premier degré).

L'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers précise, dans son point 3.1.2.5. qu'une note d'aptitude, au CME et au CM 1, inférieure ou égale à 7 sur 20 est éliminatoire et qu'elle n'est attribuée qu'après avis du conseil d'école.

Ce conseil est ainsi consulté sur l'aptitude de l'EVSO à poursuivre sa formation dans l'emploi pour lequel il s'est engagé. La composition de ce conseil doit être conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 juin 1976 modifié, relatif aux conseils de régiment de l'armée de terre, aux conseils d'unité de la marine et aux conseils de base de l'armée de l'air.

##### 3.2.3. Notes éliminatoires.

Sont éliminatoires à l'examen du CM 1 :

- une moyenne générale aux épreuves du CCPG (capacité musculaire générale, endurance cardio respiratoire et aisance aquatique) inférieure à 10 sur 20 ;
- une note inférieure à 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique (100 mètres) ;
- la non réalisation d'un parcours d'obstacle complet ;

- une moyenne inférieure à 5 sur 20 à l'ensemble des épreuves de la formation tactique ;
- un échec à l'instruction élémentaire de conduite (IEC) après avis du bureau coordination des carrières et de la mobilité de la sous-direction de la gestion de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/SDG/BCCM).

### **3.3. Sanction de la formation, gestion des échecs.**

La sanction de la FG 1 et la gestion des échecs sont prévues au point 3.1. de l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers.

### **3.4. Diffusion des résultats.**

Outre les dispositions dans l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 9 septembre 2015 relative à la formation individuelle des sous-officiers, l'ENSOA et l'EMHM adressent les résultats du CME et du CM 1 à la DRHAT/SDF et à la DRHAT/SDG ainsi qu'un compte-rendu de situation et d'évaluation en fin de formation, qui comprend impérativement les effectifs en début et fin stage ainsi que les motifs de départs en cours de stage.

## **4. TEXTE ABROGÉ.**

La circulaire n° 276306/DEF/RH-AT/SDFE/BIF/SC/FISO du 10 novembre 2010 relative à la formation générale de premier niveau du personnel sous-officier du recrutement direct est abrogée.

## **5. PUBLICATION.**

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur de la formation,*

Romain GROSSET.

**ANNEXE I.  
PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION GÉNÉRALE ÉLÉMENTAIRE ET DU 1ER NIVEAU.**

**1. COMPOSANTE A.**

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE A.	8,66 p. 100 du programme (107 h).
<b>FORMATION AU COMPORTEMENT MILITAIRE.</b>	
<b>SE SITUER.</b>	<b>SE SITUER.</b>
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder une connaissance précise du milieu et du personnel de la défense ainsi que la réglementation en vigueur.	L'organisation de la défense et du corps de troupe.  Lois et règlements.  Stage en corps de troupe (111 h).
<b>COMMUNIQUER.</b>	<b>COMMUNIQUER.</b>
Le sous-officier titulaire du CM 1 ouvert sur la société doit avoir acquis :  - un comportement de cadre s'appuyant sur le rôle de chef, d'éducateur et d'instructeur ;  - les qualités propres au formateur exemplaire qu'il doit être ;  - une pratique adaptée à son niveau des méthodes et techniques de communication.	Les techniques d'expression écrites et orales :  - les règles de correspondance militaire et le compte-rendu ;  - le chef de groupe s'exprime pour convaincre ;  - le chef de groupe réagit à un évènement.
<b>ÉDUQUER.</b>	<b>ÉDUQUER.</b>
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis la capacité d'établir avec le personnel des relations humaines adaptées, en s'appuyant sur la connaissance des personnalités et des situations individuelles.  Ouvert sur le monde, il doit connaître les règles essentielles du droit des conflits armés.	Les règles de comportement, les responsabilités d'éducateur, les notions de civisme, l'éthique et la déontologie.  Cette formation s'appuie notamment sur le droit des conflits armés et le code du soldat.
<b>INSTRUIRE.</b>	<b>INSTRUIRE.</b>
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir acquis, dans le cadre du commandement participatif par objectifs, l'aptitude à instruire les militaires du rang (MDR) de son groupe.	Principes et techniques pédagogiques.  Outils et méthodes d'instruction des subordonnés.  Conduite d'une séance d'ordre serré (OS) et d'instruction.  Pédagogie relative à l'instruction sur le tir de combat (IST-C).
<b>COMMANDER.</b>	<b>COMMANDER.</b>
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit avoir pris conscience de son état de sous-officier et des finalités de l'institution militaire dont il connaît à son niveau l'organisation, les moyens et le personnel.	L'exercice du commandement.  La gestion du stress en opération.

## 2. COMPOSANTE B.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE B.	58,17 p. 100 du programme (719 heures).
FORMATION À LA MISSION OPÉRATIONNELLE.	
FORMATION TACTIQUE COMMUNE.	FORMATION TACTIQUE COMMUNE.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 peut être appelé à exercer le commandement d'un élément d'une dizaine de soldats dotés d'un armement individuel menant une action éventuellement autonome, dans le cadre des missions communes de l'armée de terre (MICAT) en déplacement ou en stationnement.</p> <p>Il doit être capable de vivre, combattre et exercer son commandement en campagne et en zone urbaine dans le cadre d'une unité organique, de jour comme de nuit.</p>	<p>Combat et vie en campagne selon le concept projection, pour accomplir des missions principalement de protection, de professionnels de l'armée de terre (PROTERRE).</p> <p>Les actes réflexes et élémentaires du combattant.</p> <p>Les actes élémentaires et missions du trinôme.</p> <p>Les missions communes de l'armée de terre du niveau chef de groupe.</p> <p>La méthode de raisonnement tactique (MRT) et les cadres d'ordre.</p>
AGUERRISSEMENT.	AGUERRISSEMENT.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de rester plusieurs jours sur le terrain, dans des conditions rudimentaires et en réalisant des missions nécessitant endurance et technique de franchissement.	Stage d'aguerrissement de 2 semaines (114 heures) au centre national d'entraînement commando (CNEC).
TOPOGRAPHIE ET OBSERVATION.	TOPOGRAPHIE ET OBSERVATION.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de s'orienter et de se déplacer de jour et de nuit.	<p>Déplacement de jour et de nuit, à pied ou en véhicule avec carte ou croquis d'itinéraire.</p> <p>Boussole et azimut.</p> <p>Rapporteur et gisement.</p> <p>La paire de jumelles et la formule du millième.</p> <p>Le tour d'horizon simplifié.</p>
GÉNIE.	GÉNIE.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre en œuvre une charge élémentaire d'explosifs selon les mesures de sécurité réglementaires ;</li> <li>- de mettre en œuvre les pots éclairants.</li> </ul> <p>Il doit être sensibilisé aux dangers des mines antipersonnelles et antichars, aux engins explosifs improvisés et aux munitions et sous-munitions pouvant polluer le terrain.</p> <p>Il doit être capable de réagir en sécurité face à une zone minée.</p>	<p>Connaissance générale des mines et explosifs.</p> <p>Prescriptions relatives à la sécurité pour la mise en œuvre d'une chaîne pyrotechnique simple.</p> <p>Conduite à tenir face à une zone minée ou suspecte.</p> <p>Procédures à appliquer pour se déplacer dans une zone minée et porter secours à un blessé à la suite d'une intrusion dans une zone minée.</p> <p>Conduite à tenir face aux engins explosifs improvisés (EEI).</p>
LES DANGERS NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES.	LES DANGERS NUCLÉAIRES, RADIOLOGIQUES, BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES.

<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être initié aux procédures de détection, d'alerte et de contrôle chimique et radiologique.</p> <p>Être apte à faire prendre les mesures de protection individuelle instantanée en cas d'attaque chimique.</p> <p>Être capable d'effectuer la décontamination d'urgence du personnel et d'un véhicule léger.</p>	<p>Généralités sur l'arme nucléaire, chimique.</p> <p>Détection, moyens de protection, diffusion de l'alerte.</p> <p>Décontamination.</p> <p>Réaction à une attaque chimique dans le cadre d'un exercice tactique.</p>
<p>SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.</p>	<p>SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.</p>
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit savoir appliquer la procédure radio et mettre en oeuvre un poste de 4e génération et avoir pris conscience de l'importance de la guerre électronique.</p>	<p>Définition et caractéristique d'un réseau des systèmes d'information et de télécommunications.</p> <p>La procédure radiotélégraphique.</p> <p>Le poste radio de 4e génération (PR 4G).</p> <p>Sensibilisation sur la sécurité des communications.</p>
<p>HYGIÈNE ET SECOURISME.</p>	<p>HYGIÈNE ET SECOURISME.</p>
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- détenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;</li> <li>- connaître les règles d'hygiène individuelle ;</li> <li>- savoir réagir en cas d'incident sanitaire en exercice ou en opération.</li> </ul>	<p>Le programme de formation relatif à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 (PSC 1).</p> <p>Notions de secourisme au combat.</p> <p>Réalisation d'exercices concrets.</p>
<p>RENSEIGNEMENT.</p>	<p>RENSEIGNEMENT.</p>
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer au recueil du renseignement en fonction des directives particulières et d'identifier les principaux matériels terrestres et aériens de l'armée française et des principales armées étrangères.</p>	<p>La sensibilisation à l'importance du renseignement et le compte-rendu.</p> <p>Les principes d'identification appliqués au matériel français.</p> <p>Conduite à tenir vis-à-vis des personnes capturées.</p>
<p>LUTTE ANTIAÉRIENNE TOUTES ARMES.</p>	<p>LUTTE ANTIAÉRIENNE TOUTES ARMES.</p>
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit être capable de participer à la lutte antiaérienne toutes armes (LATA).</p>	<p>Généralités.</p>
<p>INSTRUCTION SUR LE TIR.</p>	<p>INSTRUCTION SUR LE TIR.</p>
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître l'armement commun.</p> <p>Il doit avoir pris conscience de l'importance du tir et des mesures de sécurité applicables lors d'une séance de tir.</p> <p>Il doit être capable d'obtenir la mention bien à l'ensemble des tirs du CM 1.</p> <p>Il doit être capable de résoudre les incidents de tir, d'assurer l'entretien de l'armement en dotation et de remplir les fonctions de sous-officier de tir.</p>	<p>Armes étudiées : fusil d'assaut des manufactures de Saint-Etienne (FAMAS), pistolet automatique (PA), <i>anti-tank 4 closed space</i> (AT4CS).</p> <p>Programme de tir prévu au TTA 203 et dans la notice relative à la formation de l'IST-C.</p> <p>Les règles de sécurité et le rôle du sous-officier [tir armement munitions (TAM) politique inter-armées (PIA 207)].</p> <p>Former les EVAT au tir.</p>



Il doit être détenteur des certificats d'aptitude au tir du 2e degré (CATi 2) (FAMAS, FLG, PA, AT4CS et grenades à main).	
Il doit détenir la qualification initiateur instruction sur le tir de combat (IST-C) FAMAS et PA.	
CONDUITE AUTOMOBILE.	CONDUITE AUTOMOBILE.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit détenir le permis de conduire VL et connaître les rôles de chef de bord et de rame.	<p>Instruction élémentaire de conduite pour les non détenteurs du permis véhicules légers (VL) (stage IEC 74 h).</p> <p>Sensibilisation à la prévention et à la sécurité routière.</p> <p>Le rôle du chef de bord.</p>

### 3. COMPOSANTE C.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE C.	13,67 p. 100 du programme (169 heures).
ENTRAÎNEMENT PHYSIQUES MILITAIRES ET SPORTIFS.	EPMS.
<p>Le sous-officier titulaire du CM 1 doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir et développer les capacités physiques organiques (endurance, résistance, coordination, force, etc.) ;</li> <li>- appréhender ses limites et prendre en charge de façon autonome sa mise et son maintien en condition physique ;</li> <li>- acquérir les connaissances réglementaires autorisant la pratique sportive sécurisée ;</li> <li>- être capable de démontrer une technique simple correspondant à son niveau de qualification ;</li> <li>- être capable de conduire l'échauffement et le retour au calme de son groupe.</li> </ul>	<p>Tests d'entrée.</p> <p>Activités physiques fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- endurance cardio-respiratoire ;</li> <li>- capacité musculaire générale (CMG) ;</li> <li>- aisance aquatique.</li> </ul> <p>Activités physiques spécifiques à caractère militaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR) ;</li> <li>- parcours d'obstacles ;</li> <li>- piste d'audace ;</li> <li>- marche-course.</li> </ul> <p>Compétitions et divers.</p> <p>Théorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réglementation ;</li> <li>- pédagogie en EPMS.</li> </ul>

#### 4. COMPOSANTE D.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE D.	4,37 p. 100 du programme (54 heures).
FORMATION GÉNÉRALE MILITAIRE ET ACADÉMIQUE.	
BUREAUTIQUE.	BUREAUTIQUE.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit maîtriser les outils bureautiques à minima, le traitement de texte et la sécurité informatique.	Maîtrise de la bureautique en traitement de texte, présentation de séance pédagogique et sécurité informatique.  Possibilité de présenter l'examen de certification informatique.
ANGLAIS.	ANGLAIS.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit posséder les rudiments de la langue anglaise.	Apprentissage linguistique et anglais opérationnel.  Présentation à l'examen du <i>test of english for international communication</i> (TOEIC).
RELATIONS INTERNATIONALES.	RELATIONS INTERNATIONALES.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit s'informer sur les relations internationales dans le domaine politique, économique et militaire et acquérir le goût du travail intellectuel pour approfondir ses connaissances.	Comprendre le monde :  - les grandes instances internationales [organisation des Nations unies (ONU), organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), union européenne (UE)].

#### 5. COMPOSANTE E.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE E.	2,18 p. 100 du programme (27 heures).
FORMATION AU MANAGEMENT AU SEIN D'UNE UNITÉ ÉLÉMENTAIRE.	
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les statuts, les recrutements, les déroulements de carrière, les domaines de spécialités, les règles de notation et d'avancement des sous-officiers, des EVAT et du personnel civil de la défense.  Il doit détenir des notions générales sur la protection médico-sociale des militaires.	Généralités sur la gestion des ressources humaines (GRH) et la chancellerie.  La protection sociale.  Le président des sous-officiers.
MAINTENANCE.	MAINTENANCE.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit détenir les connaissances pratiques indispensables à la gestion des matériels du corps de troupe.	Entretien et gestion des matériels au sein du corps de troupe.
SÉCURITÉ.	SÉCURITÉ.
Le sous-officier titulaire du CM 1 doit connaître les règles de prévention, de protection du secret et de sécurité. En comprendre le bien-fondé et savoir les faire appliquer.	La sensibilisation à la sécurité [direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)].  L'instruction incendie.

	La sécurité informatique. Santé (vaccins, visite dentaire, don du sang, information sur les risques sanitaires, etc.).
SOUTIEN DU COMBATTANT.	SOUTIEN DU COMBATTANT.
	Perception et confection des effets militaires.

## 6. COMPOSANTE F.

OBJECTIFS.	PROGRAMME - VOLUME HORAIRE.
COMPOSANTE F.	12,95 p. 100 du programme (160 heures).
ENVIRONNEMENT DE LA FORMATION.	
ACCUEIL ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES.	ACCUEIL ET FORMALITÉS ADMINISTRATIVES.
CÉRÉMONIES.	CÉRÉMONIES.
ORDRE SERRÉ.	ORDRE SERRÉ.
DÉPLACEMENTS.	DÉPLACEMENTS.

**ANNEXE II.**  
**NATURE ET COEFFICIENT DES ÉPREUVES DU CERTIFICAT MILITAIRE ÉLÉMENTAIRE ET**  
**DU CERTIFICAT MILITAIRE DU 1ER DEGRÉ.**

COMPOSANTES.	ÉPREUVES.	COEFFICIENT CERTIFICAT MILITAIRE ÉLÉMENTAIRE.	COEFFICIENT CERTIFICAT MILITAIRE DU 1 <sup>er</sup> DEGRÉ.
A.	TOTAL COMPOSANTE A.	18.	16.
	Moniteur OS.	8.	
	Règlement.	10.	
	Se situer.		3.
	Techniques d'expression orales.		2.
	Techniques d'expression écrite.		2.
	Pédagogie militaire.		2.
	Initiateur IST-C.		2.
	Éduquer.		5.
B.	TOTAL COMPOSANTE B.	58.	42.
	Formation tactique trinôme.	12.	
	Formation tactique.		12 éliminatoire si note < 5/20.
	Aguerrissement CNEC.		6.
	Topographie.	10.	5.
	Génie.		2.
	NRBC.	6.	2.
	Transmissions.	8.	2.
	Armement, instruction et tir (AIT).	12.	3.
	Tirs.	10.	9.
	Identification/LATTA.		1.
C.	TOTAL COMPOSANTE C.	14.	22.
	Conduite d'une séance d'EPMS.		4.
	Capacité musculaire générale (1).	6.	4.
	Endurance cardio-respiratoire (1).	8.	4.
	Aisance aquatique (1).		4 éliminatoire si note
	Parcours d'obstacles.		4 éliminatoire si non réalisé en totalité.
	Test endurcissement.		2.
D.	TOTAL COMPOSANTE D.		9.
	Anglais.		5.
	Bureautique.		2.
	Relations internationales.		2.
E.	TOTAL COMPOSANTE E.		1.
	Sécurité défense.		0,5.
	Gestion et soutien du personnel et du matériel.		0,5.
NOTE D'APTITUDE.		10 éliminatoire si $\leq 7/20$ .	10 éliminatoire si note $\leq$ à 7 sur 20.
TOTAL COMPOSANTES.		100.	100.

(1) Protocoles et barèmes définis dans l'instruction relative au CCPM (instruction n° 1570/DEF/EMAT/ES/B.EMP/OUT/33 du 13 novembre 2009).

ANNEXE III.  
**FEUILLE D'ÉVALUATION DE FIN DE STAGE.**

## FEUILLE D'ÉVALUATION DE FIN DE STAGE.

### BULLETIN DE NOTATION ÉLÈVE SOUS-OFFICIER ENGAGÉ VOLONTAIRE SOUS-OFFICIER

#### 1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

Millésime  xxxx	Grade : _____ à/c du : _____ NOM, Prénom(s) : _____ Domaine de spécialité : _____ Unité et lieu : _____ Emploi tenu : _____ Temps passé dans l'unité :    Ans    Mois	NI : identifiant défense : _____  Armée ou service d'appartenance : _____
-----------------------	--	---

#### 2. ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES.

Militaires.		Professionnelles ou techniques		Savoir être	
Fort/Normal/Perfectible		Fort/Perfectible		Fort/Perfectible	
1. Adhésion à l'institution	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1. Capacité d'expression écrite	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1. Capacité de remise en cause	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2. Disponibilité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2. Capacité d'innovation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2. Sens pédagogique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3. Discipline	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	3. Capacité de synthèse	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	3. Ouverture d'esprit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4. Capacité de rendre compte	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4. Aisance orale	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	4. Aisance relationnelle	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Fort/ Perfectible	5. Réalisation de la mission	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	5. Esprit de cohésion	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
5. Aptitude au commandement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	6. Capacité de décision	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	6. Capacité à convaincre	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
6. Capacité de réaction	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	7. Capacité d'anticipation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	7. Dynamisme	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
7. Application des règlements	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	8. Capacité d'analyse	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	8. Esprit d'initiative	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
8. Capacité de résistance physique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	9. Sens du travail bien fait	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	9. Maîtrise de soi	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
9. Rigueur formelle	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	10. Respect des délais	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	10. Résistance au stress	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
10. Sens de l'organisation	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	11. Polyvalence	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	11. Confiance en soi	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
11. Engagement personnel	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	12. Jugement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	12. Capacité à surmonter les difficultés	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
12. Maîtrise de l'anglais	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				

**COMPÉTENCES NON ANALYSÉES.**

#### 3. COMPÉTENCES TECHNIQUES.

--

#### 4. CONTRÔLE DE LA CONDITION PHYSIQUE DU MILITAIRE

RÉSULTATS OBTENUS AUX ÉPREUVES INTERARMÉES.	5	4	3	2	1	NA	Exempt.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OBSERVATIONS.	
---------------	--

#### 5. APPRÉCIATION POUR L'ANNÉE DE NOTATION.

QUALITÉ DES SERVICES RENDUS AU NIVEAU DE L'AUTORITÉ NOTANT AU PREMIER DEGRÉ.	Exceptionnel.	Excellent.	Très bon.	Bon.	Passable.	A confirmer	Insuffisant.
	XX	A	B	C	D	E	F
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORITÉ NOTANT AU PREMIER DEGRÉ : (500 caractères au maximum)	Grade, nom et signature,   Date :
--	--

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES FORMULÉES PAR LE NOTÉ :
--

*Date et signature.* Le noté peut dans un délai de huit (8) jours francs, formuler des observations à la notation au premier degré.

APTITUDE AUX EMPLOIS DE NIVEAU SUPÉRIEUR :	<input type="checkbox"/> IMMÉDIATE.	<input type="checkbox"/> A TERME.	<input type="checkbox"/> INCERTAINE.
POTENTIEL AUX RESPONSABILITÉS DE CATÉGORIE SUPÉRIEURE :	<input type="checkbox"/> OUI.	<input type="checkbox"/> A TERME.	<input type="checkbox"/> NON.

AUTORITÉ NOTANT AU SECOND DEGRÉ : (300 caractères au maximum)	Résultat annuel chiffré.	Grade, nom et signature,   Date :
---	--------------------------	--

Cette notation définitive peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission des recours des militaires dans un délai de deux mois à compter de la date de notification conformément aux articles R. 4135-7 et R. 4125-1 à 17 du code de la défense.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des notes et appréciations portées sur le présent bulletin.

*Date et signature.*

**ANNEXE IV.**  
**BARÈME DE L'ÉPREUVE SPÉCIFIQUE DE PARCOURS D'OBSTACLES.**

PROTOCOLE.	NOTE.	MASCULIN.	FÉMININ.
		Parcours complet en minutes et secondes.	Parcours sans les obstacles 5, 10, 16 et 17 en minutes et secondes.
Protocoles : réf. TTA 150, titre XIV.	20.	03:20,0	03:50,0
	19.	03:25,0	03:55,0
	18.	03:30,0	04:00,0
	17.	03:35,0	04:05,0
	16.	03:40,0	04:10,0
	15.	03:45,0	04:15,0
	14.	03:50,0	04:20,0
	13.	03:55,0	04:25,0
	12.	04:00,0	04:30,0
	11.	04:05,0	04:35,0
	10.	04:10,0	04:40,0
	9.	04:15,0	04:45,0
	8.	04:20,0	04:50,0
	7.	04:25,0	04:55,0
	6.	04:30,0	05:00,0
	5.	04:35,0	05:05,0
	4.	04:40,0	05:10,0
	3.	04:45,0	05:15,0
	2.	04:50,0	05:20,0
	1.	04:55,0	05:25,0